

La réforme de la taxation des droits d'auteur, depuis la loi du 26 déc. 2022. L'exemple des architectes



© Bénédicte Maind'aux

La taxation des revenus de droits d'auteur a fait couler beaucoup d'encre, ces derniers mois : le ministre des Finances a intensifié les contrôles fiscaux en 2022 en ciblant carrément les architectes et a tenu absolument à réformer le texte légal, quitte à mettre en péril la survie du gouvernement fédéral.

Le nouveau texte exclut-il ou non les architectes ? pourquoi ?

Me Claude Katz, avocat, spécialiste en droits d'auteur et professeur à La Cambre depuis 1995, expliquera le nouveau système applicable depuis le 1^{er} janvier 2023, sa mise en œuvre pratique et l'illustrera par l'exemple des architectes.

Conférence [FR]
*16h00 – Auditoire
Victor Bourgeois*

Claude Katz
04.10.2023

ULB Faculté d'Architecture
La Cambre Horta
Place Flagey 19 – 1050 Bruxelles